



**CIRCUIT VAPEUR DENIS PAPIN**  
ASSOCIATION DE MODÉLISME VAPEUR (OU TOUTE AUTRE ÉNERGIE)  
FERROVIAIRE NAVAL ET TERRESTRE DE CHITENAY  
Chemin de Franche Epine – 41120 - CHITENAY  
(Adresse postale : 11c route de la Haye 41120 LES MONTILS)

## Journées de circulation Samedi 8 - Dimanche 9 et Lundi 10 juin 2019 - FICHE D'INSCRIPTION -

A retourner au plus vite et avant le 1<sup>er</sup> juin 2019 par courrier ou par e-mail à [jpnicolas53@gmail.com](mailto:jpnicolas53@gmail.com)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ adresse e-mail \_\_\_\_\_

Je viendrai seul  / accompagné de \_\_\_\_\_ personne(s)

**Transport : \***

Voiture  Voiture + caravane  camping car  j'aurai 1 remorque

**Matériel présenté :** 45mm  5'  7-1/4'

Précisez si vous désirez  circuler et transporter des visiteurs ou  circuler seul

Remarques et besoin particulier : \_\_\_\_\_

Je participerai aux journées de travaux organisées  avant le week end,  après

**Date arrivée :** le.....à..... heure..... **Date de départ :** le.....à.....heure.....

**Hébergement \***  Personnel  Sur le site du CVDP (camping car – caravane – tente)

Les jours de circulation, un plateau-repas froid vous est proposé pour le repas de midi au prix de 10 € (hors boisson) voulez vous y participer ? si oui indiquez le nombre de repas :

Samedi 8 juin \_\_\_\_ Dimanche 9 juin \_\_\_\_ Lundi 10 juin **Date et signature :**

*Les tickets-repas devront être payés dès votre arrivée au guichet de la gare*

*Sauf avis contraire et personnalisé les autres repas ne sont pas prévus,*

*de même que les jours de travaux, chacun devra prévoir ses repas.*

**\* Cocher les cases concernées**

**Rappel :** Le Règlement intérieur s'applique à tous, les conducteurs et propriétaires de matériel roulant en 5' et 7-1/4' devront soit être membre du CVDP, soit être porteur d'une attestation nominative d'une assurance couvrant la responsabilité civile. Dès leur arrivée chaque conducteur devra consulter puis remplir et signer le registre des utilisateurs du circuit. Les locomotives à vapeur pourront être soumises au contrôle d'ouverture des soupapes à la discrétion du Président du CVDP. Tous matériel non conforme ne sera pas admis à circuler.